

DÉCRET

portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat

Le Parlement wallon
a adopté
et Nous, Gouvernement wallon,
sanctionnons ce qui suit :

Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 20 mai 2020 entre la Communauté germanophone et la Région wallonne relatif à l'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de climat.

ADOPTÉ PAR
LE PARLEMENT WALLON

Namur, le

Le Président,

Le Greffier,

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à

Le Ministre-Président
du Gouvernement wallon,

ELIO DI RUPO

Le Ministre du Budget et des Finances,
des Aéroports et des Infrastructures sportives,

JEAN-LUC CRUCKE

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur,
de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture,
de l'IFAPME et des Centres de compétences,

WILLY BORSUS

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
et de la Ville,

PIERRE-YVES DERMAGNE

Le Ministre du Climat, de l'Énergie
et de la Mobilité,

PHILIPPE HENRY

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique,
de la Simplification administrative, en charge des
allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine
et de la Sécurité routière,

VALÉRIE DE BUE

La Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la
Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances
et des Droits des femmes,

CHRISTIE MORREALE

La Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

CÉLINE TELLIER